

FICHE SIGNALÉTIQUE
RÉV. 3 émise : 05/05/2009

1. INFORMATIONS SUR LE PRODUIT CHIMIQUE ET L'ENTREPRISE

Nom chimique : Acide sulfurique
Synonymes/noms

commerciaux : Acide sulfurique, 70 à 100 %

Formule : H₂SO₄

Poids moléculaire : 98.08 g/mol

N° de CAS : 7664-93-9

Utilisations : Épuration d'eau, décapage du métal, transformation du pétrole. Fabrication d'engrais, d'explosifs et d'autres produits.

Fabricant et fournisseur :

ERCO Worldwide
302, The East Mall, Bureau 200
Toronto (Ontario) M9B 6C7

Route Wanuskewin et 71ème rue,
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3R3
(306) 931-7767

Téléphone d'urgence pour les transports

CANADA : 1 813 996-8666
CANUTEC

États-Unis CHEMTREC: 1 800 424-9300

Classification(s) du SIMDUT :

D1A - Very Toxic,
immediate & serious



D2A - Very Toxic, other effects



E - Corrosive



2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom :	Conc. en % du poids	N° de CAS
Acide sulfurique, 70 à 100%	Plage de 70 à 100	7664-93-9

3. IDENTIFICATION DU DANGER

Renseignements d'urgence : Liquide huileux dense transparent, incolore jusqu'à brun foncé, inodore. Ne brûle pas. Peut se décomposer à haute température en dégageant des gaz toxiques comme les oxydes de soufre. Le contact avec une matière combustible peut entraîner un incendie. Produit hautement réactif. Le contact avec de nombreux produits chimiques organiques et inorganiques peut entraîner un incendie ou une explosion. Le contact avec les métaux provoque la formation et le dégagement d'hydrogène gazeux. Réagit violemment au contact de l'eau. TRÈS TOXIQUE. Peut être mortel en cas d'inhalation ou d'ingestion. CORROSIF pour les voies respiratoires, les yeux et la peau. Peut causer la cécité et des cicatrices permanentes. Cause des blessures aux poumons — les effets peuvent être tardifs. Les brouillards d'acides inorganiques forts qui contiennent de l'acide sulfurique sont CARCINOGENES. Le risque de cancer dépend de la durée et du degré d'exposition au brouillard d'acide sulfurique. Évitez le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas respirer le brouillard. Garder le contenant fermé. Utilisez seulement dans des conditions de ventilation adéquate. Lavez-vous soigneusement les mains après la manutention.

Voies d'entrée :

INHALATION :

L'exposition au travail est surtout liée aux brouillards et à la pulvérisation, car l'acide sulfurique n'est pas très volatile. L'acide sulfurique est une substance corrosive qui peut causer de graves irritations ou lésions corrosives en cas d'inhalation. Le degré et la gravité des effets sur le système respiratoire dépendent de facteurs comme l'état physique de la victime et la taille des particules de l'aérosol, l'endroit où elles se déposent, la concentration et l'humidité. L'acide sulfurique peut causer des graves lésions du poumon et une accumulation de liquides qui met la vie en danger (oedème pulmonaire).

CONTACT AVEC LA PEAU :

L'acide sulfurique est une substance corrosive pouvant causer de graves irritations et brûlures qui peuvent laisser des cicatrices permanentes. D'importantes brûlure par un acide peuvent entraîner la mort. La gravité des lésions dépend de la concentration de la solution d'acide sulfurique et de la durée d'exposition. Le contact prolongé avec un brouillard ou un aérosol très concentré peut causer des rougeurs, des irritations et des brûlures de la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX :

L'acide sulfurique est une substance corrosive qui peut causer de graves irritations (rougeur, enflure et douleur) et des lésions permanentes, y compris la cécité. La gravité des lésions dépend de la concentration de la solution d'acide sulfurique et de la durée d'exposition. Les brouillards et les aérosols d'acide sulfurique sont des irritants connus.

INGESTION :

L'acide sulfurique est une substance corrosive qui cause des brûlures de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent comprendre de la difficulté à avaler, une soif intense, des nausées, des vomissements, la diarrhée et dans les cas graves, l'effondrement et la mort de la victime. De petites quantités d'acide qui pénètrent dans les poumons pendant l'ingestion ou les vomissements (aspiration) peuvent entraîner de graves lésions pulmonaires et la mort.

SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION :

L'irritation de la peau peut être aggravée chez les personnes qui sont déjà atteintes de lésions de la peau. L'inhalation des vapeurs peut aggraver l'asthme (aigu ou chronique), ainsi que les maladies pulmonaires chroniques comme l'emphysème et la bronchite.

4. PREMIERS SOINS

Peau : Évitez tout contact direct. Rincez immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Commencez le rinçage tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, rincez de nouveau. Obtenez des soins médicaux IMMÉDIATEMENT. Ne déplacez pas la victime avant d'avoir terminé de rincer pendant la période recommandée, sauf si le rinçage peut se poursuivre pendant le transport. Appliquez des compresses d'eau glacée pendant le transport du patient vers un établissement médical. Si le traitement médical est retardé, immergez la zone touchée dans de l'eau glacée. N'appliquez aucune pommade, à moins que cela soit ordonné par un médecin. S'il est impossible d'immerger la zone touchée, on peut appliquer des compresses d'eau froide. Évitez de congeler les tissus. Éliminez les chaussures et les vêtements très contaminés de manière à éviter toute exposition supplémentaire. Autrement, lavez les vêtements séparément avant de les réutiliser.

Yeux : Évitez tout contact direct. Rincez immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes. Gardez les paupières ouvertes tout en rinçant. Si l'irritation persiste, rincez de nouveau. Obtenez des soins médicaux IMMÉDIATEMENT. Ne déplacez pas la victime avant d'avoir terminé de rincer pendant la période recommandée, sauf si le rinçage peut se poursuivre pendant le transport.

Inhalation : Évitez tout contact direct. Amenez la victime au grand air. Pratiquez la respiration artificielle UNIQUEMENT en cas d'arrêt respiratoire. N'utilisez pas la technique du bouche-à-bouche. En cas d'ingestion ou d'inhalation de la substance : pratiquez la respiration artificielle au moyen d'un masque portatif muni d'une soupape à clapet de non-retour ou d'un autre dispositif respiratoire médical approprié. Tentez la réanimation cardio-respiratoire si la victime n'a aucun pouls ET ne respire pas. Obtenez des soins médicaux IMMÉDIATEMENT

Ingestion NE PROVOQUEZ PAS DE VOMISSEMENTS. Si la victime est consciente et ne souffre pas de convulsions, rincez lui la bouche et administrez ½ à 1 verre d'eau pour diluer la matière. Si la victime vomit spontanément, faite-la pencher vers l'avant en tenant la tête abaissée pour éviter de respirer les vomissements, puis rincez lui la bouche et faite lui boire plus d'eau. Communiquez IMMÉDIATEMENT avec le plus proche centre antipoisons. Il peut être nécessaire de provoquer le vomissement, mais cela doit être ordonné par un médecin ou un centre antipoisons. Amenez la victime IMMÉDIATEMENT à un établissement de soins d'urgence.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Conditions d'inflammabilité : Non combustible

Moyens d'extinction : Sans objet

Produits dangereux résultant de la combustion :

Des gaz et des vapeurs toxiques (Exemples : dioxyde de soufre, trioxyde de soufre et brouillards acides) peuvent se dégager lors de la décomposition de l'acide sulfurique.

Point d'éclair et méthode : Non combustible

Limite supérieure d'inflammabilité : Non combustible

Limite inférieure d'inflammabilité : Non combustible

Température d'inflammation spontanée : Non combustible

Sensibilité au choc mécanique: Pas sensible

Sensibilité à une décharge statique : Pas sensible

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Procédures en cas de fuites ou de déversements : Petits déversement ou fuite : Couvrez d'une matière absorbante non combustible SÈCHE (terre, sable ou autre). Utilisez des outils propres pour recueillir la matière et la déposer dans des contenants de plastique fermés et étiquetés, afin d'en disposer ultérieurement. Rincez la zone touchée avec de l'eau.

Fuite ou déversement importants : Limitez l'accès à la zone jusqu'à ce que le nettoyage soit achevé.

Assurez-vous que le nettoyage est confié à du personnel formé. Ventilez la zone. Portez l'équipement protecteur personnel approprié. Empêchez le liquide de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

Colmatez la fuite ou réduisez-la uniquement si cela peut être fait en toute sécurité. Endiguez le déversement au moyen de matériaux inertes (sable, terre, etc.). Étudiez la possibilité de neutraliser et d'éliminer les déchets sur place. Déposez les déchets dans des contenants étiquetés appropriés qui sont à l'épreuve de la corrosion. Assurez-vous que les outils et l'équipement utilisés sont convenablement décontaminés après le nettoyage. Observez les règlements des autorités locales, provinciales (ou de l'État) et fédérales concernant le signalement des déversements.

Procédures de contrôle des déchets :

Doivent être transportés à un lieu d'élimination de déchets. Consultez les autorités locales, provinciales (ou de l'État) et fédérales appropriées pour établir les procédures d'élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Ne pas ingérer. Ne pas respirer le brouillard. Garder le contenant fermé. Utilisez seulement dans des conditions de ventilation adéquate. Lavez-vous soigneusement après la manutention. Soyez EXTRÊMEMENT prudent quand vous diluez ce produit dans de l'eau. Ajoutez toujours l'acide à l'eau. MISE EN GARDE : L'hydrogène, un gaz hautement inflammable, peut s'accumuler à l'intérieur de barils, ainsi qu'à l'intérieur de la plupart des contenants ou réservoirs métalliques, de manière à atteindre une concentration où il peut exploser. Les réservoirs en acier ordinaire doivent être munis d'un évent.

Entreposage : Si ce produit est stocké dans un contenant fait d'un matériau non réactif, gardez le contenant fermé de manière étanche. Les réservoirs en métal, notamment en acier ordinaire, doivent être munis d'un évent afin de permettre à l'hydrogène de s'échapper.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Équipement de protection :

Si les mesures d'ingénierie et les pratiques de travail ne suffisent pas pour contrôler l'exposition à cette substance, portez les équipements de protection personnelle appropriés, y compris un appareil de protection respiratoire homologué. Gardez les équipements appropriés à portée de main en cas d'urgence, comme un déversement ou un incendie. Si l'usage d'un appareil de protection respiratoire est requis, mettez en œuvre un programme complet de protection respiratoire, y compris la sélection, l'essai d'ajustement, la formation, l'entretien et l'inspection.

Consignes de protection respiratoire :

RECOMMANDATIONS DU NIOSH RELATIVEMENT AUX CONCENTRATIONS DE L'acide sulfurique DANS L'AIR (22):

Jusqu'à 15 mg/m³: appareil de protection respiratoire à adduction d'air fonctionnant en mode de débit constant ou appareil motorisé de protection respiratoire à épuration d'air muni de cartouche(s) de protection anti-gaz acide et d'un filtre à particules haute efficacité. Respirateur pleine figure à cartouche filtrante chimique muni de cartouche(s) de protection anti-gaz acide et d'un filtre à particules haute efficacité; ou masque à gaz muni de cartouche filtrante de protection anti-gaz acide et d'un filtre à particules haute efficacité; ou ARA pleine figure; ou appareil de protection respiratoire pleine figure.

POUR UNE ENTRÉE D'URGENCE OU PLANIFIÉE DANS DES CONDITIONS DE CONCENTRATION NON CONNUE OU DE DIVS :

ARA pleine figure à pression positive, ou appareil de protection respiratoire pleine figure à adduction d'air positive (pression positive) avec ARA auxiliaire à pression positive.

ÉVACUATION : Masque à gaz avec cartouche anti-gaz acide et filtre à particules haute efficacité; ou ARA d'évacuation.

NOTA : La substance cause une irritation des yeux, voire des lésions; l'emploi d'un dispositif de protection des yeux est requis.

NOTA : La concentration DIVS de l'acide sulfurique est de 15 mg/m³.

NOTA : L'établissement d'une valeur de DIVS vise à garantir la possibilité d'évacuer les travailleurs d'un milieu contaminé si l'équipement de protection respiratoire le plus efficace fait défaut. En cas de défaillance de l'équipement de protection respiratoire, il faut tenter dans toute la mesure possible d'évacuer les lieux immédiatement.

Observez les limitations spécifiées par les autorités compétentes et par le fabricant quant à l'emploi de l'appareil respiratoire. Les appareils de protection respiratoire à épuration d'air ne protègent pas l'utilisateur contre une atmosphère déficiente en oxygène. Les recommandations ne s'appliquent qu'aux appareils respiratoires homologués par NIOSH.

ABRÉVIATIONS : ARA = appareil respiratoire autonome; DIVS = danger immédiat pour la vie ou la santé.

Protection des yeux ou du visage :

Lunettes protectrices contre les agents chimiques. L'emploi d'un écran facial peut également être requis quand on manipule de l'acide sulfurique dans un système ouvert.

Protection de la peau :

Vêtements de protection contre les substances chimiques (gants, combinaison, bottes et autres). L'emploi d'une combinaison étanche protégeant le corps entier et d'un appareil de protection respiratoire peut être requis dans certaines situations. Il faut une douche d'urgence et un bassin oculaire libres d'accès à proximité de la zone de travail.

Mesures d'ingénierie :

Installer un système de ventilation par aspiration ou prendre d'autres mesures d'ingénierie pour garantir que les concentrations de vapeurs dans l'air demeurent en-dessous des limites appropriées d'exposition en milieu de travail. Garantir le libre accès à des douche d'urgence et à des bassins oculaires à proximité des postes de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État : Liquide (liquide huileux)

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Non disponible.

Point d'ébullition : 150 à 330 °C (302 à 828 °F)

Point de fusion :

Point de congélation : - 40 à - 1 °C (-40 à 30 °F)

pH : Acide fort - (une solution à 0.25 % a un pH d'environ 1,0)

Coefficient de distribution eau/huile : Non disponible

Apparence : Transparent. Jaune à brun (dépendamment de la présence d'impureté comme le fer)

Densité : 1.7059 à 1.8437 (eau = 1)

Pression de vapeur : 0.2 à 0.0003 kPa (1.2 à 0.002 mmHg) (à 20 °C)

Densité de la vapeur : 3.4 (air = 1)

Taux d'évaporation : Non disponible

Solubilité dans l'eau : Miscible à l'eau.

Masse volumique apparente : Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Ce produit est stable à des températures normales. Il se décompose à environ 340 °C de manière à former du trioxyde de soufre

L'acide sulfurique réagit de façon vigoureuse, violente ou explosive avec de nombreux produits chimiques organiques ou inorganiques, y compris les suivants : eau, acrylonitrile, solutions d'alcali, carbures, chlorates, fulminates, nitrates, perchlorates, permanganates, picrates, métaux en poudre, acétylures ou carbures métalliques, 2-(chlorométhyl)oxirane, aniline, éthylènediamine, alcools avec une forte teneur en peroxyde d'hydrogène, acide chlorosulfurique, cyclopentadiène, acide fluorhydrique, nitrométhane, 4-nitrotoluène, oxyde de phosphore (III), potassium, sodium, éthylèneglycol, isoprène, styrène.

L'acétaldéhyde et le chlorure d'allyle peuvent se polymériser violemment en présence d'acide sulfurique. Des gaz dangereux, tels que l'acide cyanhydrique, le sulfure d'hydrogène et l'acétylène, sont produits au contact de produits chimiques tels que les cyanures, les sulfures et les carbures.

Conditions de réactivité : Ce produit est stable.

Substances incompatibles : Réagit avec les agents réducteurs, les matières organiques, les alcalis, l'humidité et les métaux.

Produits de décomposition dangereux : Des gaz et des vapeurs toxiques (Exemples : dioxyde de soufre, trioxyde de soufre et brouillards/vapeurs d'acide sulfurique) peuvent se dégager lors de la décomposition de l'acide sulfurique.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- Contact avec la peau :** Le contact avec la peau est très dangereux (corrosif, irritant). Le contact avec la peau peut causer des brûlures. L'irritation de la peau est caractérisée par des démangeaisons, la desquamation, le rougissement et, parfois, la formation d'ampoules.
- Absorption par la peau :** Aucun renseignement disponible
- Contact avec les yeux :** Le contact avec la peau est très dangereux (corrosif, irritant). L'irritation de l'œil est caractérisé par le rougissement, le larmolement intense, et des démangeaisons. Douleur immédiate, brûlures graves et lésions de la cornée, pouvant entraîner la cécité permanente.
- Inhalation :** L'inhalation du brouillard peut causer une grave irritation des voies respiratoires, caractérisée par une toux, l'étouffement ou l'essoufflement. La surexposition par inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut être fatal s'il est inhalé.
- Ingestion :** Très dangereux s'il est ingéré. Peut être fatal s'il est avalé. Peut causer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
- DL₅₀ :** 2140 mg/kg (rat, oral)
- CL₅₀ :** 510 mg/m³ (rat, exposition de 2 heures)
- Limites d'exposition :** ACGIH (TLV) Limite d'exposition de courte durée (STEL) : 3 mg/m³ 15 minute(s). Forme : Toutes les formes Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : 1 mg/m³ 8 heure(s). Forme : Toutes les formes NIOSH (REL) (États-Unis, 2001). Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : 1 mg/m³ 8 heure(s). Forme : Toutes les formes OSHA (PEL) (États-Unis, 1993). Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : 1 mg/m³ 8 heure(s). Forme : Toutes les formes Consultez les autorités locales pour connaître les limites d'exposition admissible
- Propriétés irritantes :** Irritant très puissant
- Sensibilisation :** Non disponible
- Carcinogénicité :** Les brouillards d'acide sulfurique sont réputés être carcinogènes.
- Tératogénicité et mutagénicité :** Aucune étude portant expressément sur l'acide sulfurique n'existe. On lui connaît des effets mutagènes découlant du faible pH.
- Toxicologie de la reproduction :** Certaines études sur les lapins indiquent que les brouillards d'acide sulfurique peuvent avoir un effet toxique à une concentration de 20 mg/m³.
- Synergisme toxicologique :** aucune information

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE :

Information écologique :

L'acide sulfurique se dégrade dans l'eau et est neutralisé par l'alcalinité d'origine naturelle. Cet acide envahit le sol, en dissolvant certains matériaux du sol, ce qui le neutralise partiellement.

Biodégradabilité :

Les produits de la dégradation du produit sont les oxydes de soufre (SO₂, SO₃). Les produits de la biodégradation du produit sont plus toxiques que le produit initial.

Toxicité aquatique :

L'acide sulfurique peut être très toxique pour la vie aquatique en raison de la réduction du pH de l'eau. La plupart des espèces aquatiques ne tolèrent pas un pH inférieur à 5.5 pour une période prolongée.

13. Points à examiner concernant l'élimination

Points à examiner concernant l'élimination :

Éliminez les déchets conformément aux règlements pertinents des autorités provinciales (ou de l'État), locales et fédérales. Recyclez le produit dans la mesure du possible. Évitez tout déversement dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les espaces fermés.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Appellation réglementaire (RTMD)

ACIDE SULFURIQUE

Numéro de l'ONU

UN1830,

Classe de risques

8

Groupe d'emballage

II

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement canadien sur les produits contrôlés (CPR) et la fiche signalétique renferme toutes les informations requises par le CPR.

Sécurité :

CLASSIFICATION DU SYSTÈME SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT)

D1A - Matière toxique et infectieuse - Effets immédiats et graves - Très toxique

D2A - Matière toxique et infectieuse - Autre effets - Très toxique

E - Matière corrosive

Critères du SIMDUT relatifs aux effets sur la santé auxquels répond ce produit chimique :

D1A - Létalité aiguë- très toxique - effets immédiats

D2A - Toxicité chronique - très toxique - autres effets

E - Effet corrosif sur la peau

Critères du SIMDUT relatifs aux effets sur la santé auxquels répond ce produit chimique :

D1A - Létalité aiguë- très toxique - effets immédiats

D2A - Toxicité chronique - très toxique - autres effets

E - Effet corrosif sur la peau

E - TMD classe 8 - matière corrosive

Réglementation fédérale américaine:

LOI SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (OSHA) Évaluation sur la communication du risque:
Rencontre les critères de matière dangereuse, tel que défini par 29 CFR 1019.1200

Environnement :

Tous les composants de ce produit figurent soit sur la Liste intérieure des substances (LIS) soit sur la Liste extérieure des substances (LES), ou encore ils en sont exempts.

Règlements du gouvernement fédéral des États-Unis :

Répertoire LOI RÉGLEMENTANT LES SUBSTANCES TOXIQUES (TSCA) 8(b) : Répertoire.

Clean Water Act (CWA) 311 : Acide sulfurique

LOI PORTANT MODIFICATIONS ET RÉAUTORISATION DU FONDS SPÉCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT (SARA) 302/304/311/312 - substances chimiques dangereuses : Acide sulfurique

LOI PORTANT MODIFICATIONS ET RÉAUTORISATION DU FONDS SPÉCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT (SARA) 302/304 - planification et signalement des mesures d'urgence : Acide sulfurique

LOI PORTANT MODIFICATIONS ET RÉAUTORISATION DU FONDS SPÉCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT (SARA) 302/304/311/312 - substances extrêmement dangereuses : Acide sulfurique
Pennsylvanie – Droit de savoir (RTK) : Acide sulfurique (danger pour l'environnement, danger générique pour l'environnement)

Transport :

Voir section 14

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par :

ERCO Worldwide, A division of Superior Plus LP
Toronto (Ontario)
(416) 239-7111

Résumé des changements apportés dans la présente révision :

La liste de matières incompatibles a été étendue.

Les renseignements figurant sur le présent formulaire sont fournis en conformité avec le Règlement sur les produits contrôlés en vertu de la Loi sur les produits dangereux et ils ne doivent pas servir à une autre fin, ni être reproduits ou publiés.

ERCO Worldwide, n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées au destinataire de cette substance ou à des tiers ou pour le décès de ceux-ci, pour toute perte ou tout dommage, quel qu'il soit, qui en résulte, et l'utilisateur, le propriétaire, le dépositaire, ainsi que leurs employés et agents respectifs assument la responsabilité entière desdits risques dans le cas où des procédures de sécurité raisonnables ne sont pas prises.

De plus, **ERCO Worldwide**, n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées au destinataire de cette substance ou à des tiers ou pour le décès de ceux-ci, pour toute perte ou tout préjudice causé à la propriété, ou pour tout dommage consécutif résultant de l'utilisation anormale ou du vol de cette substance, et l'utilisateur, le propriétaire, le dépositaire, ainsi que leurs employés et agents respectifs assument la responsabilité entière desdits risques même dans le cas où ils sont entraînés par la négligence, l'omission, le manquement ou l'erreur de jugement d'**ERCO Worldwide**, des agents ou des employés de celle-ci.

Chaque destinataire doit soigneusement examiner les renseignements, les données et les recommandations dans le contexte particulier de l'utilisation prévue.